

**ATELIER 4
ALIMENTATION – AU-DELÀ DU SERVICE DE BASE
DU 14 JUIN 2016**

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
AUX ENGAGEMENTS NUMÉROS 23 À 25**

Engagement n° 23 (demandé par la Régie)

Fournir le lien électronique de la Norme E.21-10 Service d'électricité en basse tension (Livre bleu).

Réponse à l'engagement n° 23 :

1 La norme *E.21-10 Service d'électricité en basse tension (Livre bleu)* peut être
2 consultée sur le Web d'Hydro-Québec à l'adresse suivante :

3 [http://www.hydroquebec.com/publications/fr/normes-fourniture-electricite/basse-
tension.html](http://www.hydroquebec.com/publications/fr/normes-fourniture-electricite/basse-
4 tension.html)

Engagement n° 24 (demandé par l'UMQ)

Fournir, si l'information est disponible, l'indice de continuité (IC) pour le réseau souterrain.

Réponse à l'engagement n° 24 :

- 1 L'indice de continuité (IC) est suivi de façon globale. Le Distributeur explique, en
- 2 réponse à l'engagement 29 déposé à la pièce HQD-12, document 3, les particularités
- 3 du réseau souterrain qui peuvent influencer l'IC.

Engagement n° 25 (demandé par le Distributeur)

Fournir les décisions de la Régie sur les cas de plaintes liées au déplacement de lignes initié par le Distributeur.

Réponse à l'engagement n° 25 :

1 La décision D-2011-116 est un exemple de cas de plainte liée au déplacement de
2 lignes initié par le Distributeur.

3 La décision peut être consultée à l'adresse suivante :
4 <http://citoyens.soquij.qc.ca/php/decision.php?ID=968D6A6DDF5855C16A88845E2422>
5 [8A39](#)